

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Adhésion à l'observatoire national de l'action sociale (ODAS)

Séance du 21 mai 2015

Convocation du 15 mai 2015

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quinze, le vingt et un mai à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le quinze mai se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, MM. Jean-Philippe Allardi, Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, MM. Jean-Pierre Riotton, Thierry Legros, Mme Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, M. Othmane Khaoua, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras

Etaient représentés :

Mme Sylvie Bléry-Touchet par Mme Sakina Bohu,
Mme Liza Magri par Mme Claire Vigneron,
Mme Catherine Lequeux par Mme Chantal Brault,
M. Thibault Hennion par M. Timothé Lefebvre,
M. Christian Lancrenon par M. Xavier Tamby

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 21 mai 2015

OBJET: Adhésion à l'observatoire national de l'action sociale (ODAS)

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Francis Brunelle,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'observatoire national de l'action sociale (ODAS) établis le 26 avril 1990 (modifiés en 1991, 1993, 1995, 2002 et 2008) dont le siège social est situé au 250 bis boulevard Saint-Germain 75007 PARIS,

Considérant la volonté de la collectivité d'améliorer, de soutenir les efforts d'adaptation et de modernisation des politiques d'action sociale des collectivités territoriales et de favoriser l'échange d'information et d'expériences dans différents domaines d'intervention tels que : aide sociale, hébergement des personnes âgées, accueil de la petite enfance, logement social,

Considérant que l'association a pour but d'encourager le vivre-ensemble par des actions locales pertinentes pour les habitants,

Considérant les modalités d'adhésion à l'association ODAS,

Considérant l'intérêt que présente pour la Ville l'adhésion à cette association,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'adhérer à l'association observatoire national de l'action sociale (ODAS) dont le siège social est situé au 250 bis boulevard Saint-Germain 75007 PARIS.

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

DESIGNE M. Othmane Khaoua, représentant au sein du conseil municipal pour siéger au conseil d'administration de l'ODAS.

PRECISE que le montant de la cotisation annuelle, pour l'année 2015, est fixé à 600 € et sera imputé sur les crédits des exercices correspondants.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



M. Othmane Khaoua